

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 13 JANVIER 2026 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS
LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Patrick Godbout	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Est absente à cette séance :

Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
------------------------	----------------------

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.



Conseil municipal de Saint-Samuel
du mardi 13 janvier 2026 à 19h00

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. **ORDRE DU JOUR**
 - 1.1. Adoption de l'ordre du jour;
2. **PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025;
3. **TRÉSORERIE**
 - 3.1. Dépôt des états financiers 2024 ;
4. **RÈGLEMENTATION**
 - 4.1 Dépôt de la liste de vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska ;
 - 4.2 Avis de motion au règlement # 2026-458 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ;
5. **DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 5.1 Renouvellement de la licence Concerto ;
6. **RAPPORTS DES COMITÉS**
7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
8. **VARIA**
9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Prochain conseil, le mardi 10 février 2026 à 19h.

1. ORDRE DU JOUR

2026-01-705

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Godbout, appuyé par monsieur Patrick Mathis et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PROCÈS-VERBAUX

2026-01-706

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Suzanne Tremblay, appuyée par monsieur Patrick Godbout et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. TRÉSORERIE

2026-01-707

3.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QUE la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL, ont effectuer l'audit financier de la municipalité de Saint-Samuel pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL, ont présenté l'audit financier de la municipalité de Saint-Samuel pour l'année 2024 aux élus lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2025 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de déposer les états financiers de la municipalité de Saint-Samuel pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. RÈGLEMENTATION

2026-01-708

4.1 DÉPÔT DE LA LISTE DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC D'ARTHABASKA

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2025;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes, exige du Conseil municipal une résolution en autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	# lot et cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires
Éric Brunelle	801 Des Mélèzes		2639.83\$	
Steeve McDonald	308 Route 161		3505.81\$	
Francis Grégoire	195 Notre-Dame		2304.18\$	
Constance Huppé Thérèse Levasseur	182 Notre-Dame		2713.95\$	
Richard Moisan	550 2 ^e Rang O.		3552.46\$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Godbout, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Samuel autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d’Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Samuel autorise le directeur général de la Municipalité à demander le retrait de dossiers du rôle de la vente pour défaut de paiement de taxes s’il le juge nécessaire;

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Samuel désigne Stéphan Emond et Noémie Desmis à agir comme représentants(es) de la Municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2026.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-01-709

4.2 AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT # 2026-458 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Je, soussignée, madame Marie-France Plante, donne avis de motion que le règlement # 2026-458 ayant pour objet l'occupation et l'entretien des bâtiments sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu’une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Monsieur le directeur général a mentionné quel était l’objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

2026-01-710

5.1 RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE CONCERTO

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler le contrat pour la plate-forme concerto ;

ATTENDU QUE la compagnie ldside propose un rabais de 10% par année sur un contrat de 3 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu de renouveler le contrat avec ldside pour la plate-forme Concerto pour une période de 3 ans.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

6. RAPPORT DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 10 et s’est terminée aussitôt, car il n’y avait pas de questions.

8. VARIA

2026-01-711

9. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par madame Suzanne Tremblay de lever de la séance à 19 h 14. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n’exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier

